

COMPLEMENTAIRE SANTE : CE QUI VA CHANGER EN 2018

Il y a plus d'un an, la CGT Amadeus alertait l'entreprise sur l'impact considérable sur le niveau de couverture des salariés Amadeus de la réforme imposant des **plafonds de remboursement obligatoires** aux assurances complémentaires au 1^{er} janvier 2018.

Depuis, le courtier Gras Savoye a confirmé nos inquiétudes en calculant les **restes à charge qui seraient appliqués aux salariés Amadeus sur les dépenses de santé** :

- 62 % des hospitalisations chirurgicales seraient impactées par le plafonnement avec un reste à charge réel pouvant aller jusqu'à plus de 6 000 € (alors qu'il n'y avait aucun reste à charge jusqu'à présent sur l'hospitalisation des salariés Amadeus).
- 42 % des consultations de médecins spécialistes seraient impactées par le plafonnement avec un reste à charge en forte augmentation.

En janvier 2017, nous avons adressé un courrier à la direction dans le cadre des négociations annuelles obligatoires :

« Vu les problèmes posés par la nouvelle législation et l'impact considérable des plafonnements sur le niveau des garanties de notre contrat sur les actes de médecine, d'hospitalisation et sur l'optique, nous demandons le maintien de l'ensemble des garanties du contrat actuel pour éviter un accroissement énorme des restes à charge des salariés, notamment sur les actes de chirurgie. Ce maintien pourrait être obtenu par un contrat de base répondant aux exigences du contrat responsable et la mise en place d'une surcomplémentaire santé couvrant les dépassements de notre contrat actuel. Dans ce cas, nous demandons que l'entreprise maintienne sa prise en charge sur l'ensemble des deux contrats (base et surcomplémentaire). Nous proposons également que l'entreprise augmente sa prise en charge des cotisations de 55 à 60 %. Le périmètre des garanties ayant été gelé depuis plusieurs années, nous proposons de revoir cet aspect pour répondre à une attente des salariés, notamment sur la médecine douce et la prévention santé. »

Une discussion s'est engagée dans la commission santé / prévoyance du CE afin d'élaborer une solution viable pour le régime et pour les salariés Amadeus. La CGT a pris une part active dans ces discussions pour préserver l'essentiel de notre régime et contester, lorsque cela était nécessaire, certains choix unilatéraux de la direction.

Participation

Les prévisions de la direction concernant le montant de la réserve spéciale de participation aux bénéfices qui sera versée en avril 2018 confirment les estimations du cabinet d'expertise-comptable Sextant mandaté par le CE : **20 M€, soit + 12 % par rapport à 2017.**

Salaires

Suite à de nombreux mails reçus après la diffusion de notre Quickcard, nous vous informons que des **données sur les salaires** sont disponibles dans les rapports suivants :

- le « *bilan social* » ;
- le « *rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes* ».

Ces documents devraient prochainement être accessibles à l'ensemble des salariés sur l'intranet. Notez que certaines données incluent les bonus et les primes et des salariés avec des années partielles, ce qui peut fausser les statistiques.

Le syndicat dispose d'informations plus détaillées (mais confidentielles) qui peuvent vous aider à mieux vous situer dans les grilles de salaire Amadeus.

N'hésitez pas à contacter vos élus CGT pour en discuter.

Pour rester informé et recevoir un lien vers les documents, envoyez un mail à cgt-amadeus@orange.fr d'une adresse personnelle avec le sujet « *subscribe* ».

Il en résulte des modifications substantielles qui s'appliqueront au 1^{er} janvier 2018 :

- Modification de notre régime complémentaire de base pour se conformer aux plafonds de remboursement prévus par la loi sur les contrats responsables.
- **NOUVEAU** : mise en place d'un **régime sur-complémentaire** pour maintenir le niveau des garanties actuelles pour la médecine et la chirurgie, notamment la prise en charge à 100 % des frais réels en hospitalisation : la CGT défendait ce point essentiel.

Nos demandes sur la médecine douce et la prévention santé ont également été prises en compte :

- Remboursement d'analyses non remboursées par la Sécurité Sociale (vitamine D, iode, dépistage hépatite B) : 100 € par an et par bénéficiaire.
- Acupuncture, réflexologie, sophrologie : 6 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) par an et par bénéficiaire, au lieu de 4 % actuellement.

La direction a pris des mesures unilatérales :

- Utilisation du réseau d'opticiens Santéclair dans lequel il est conseillé de se rendre pour bénéficier d'une prise en charge à 100 % des frais réels sur les verres (Essilor, Seiko, Zeiss) et de 160 € sur les montures. En dehors du réseau, la prise en charge des verres sera plafonnée.
- Uniformisation du remboursement de la chambre particulière à 130 €, au lieu de 98 € en maternité et 100 % des frais réels hors maternité aujourd'hui.
- Limitation du remboursement des inlay / onlay dentaires à 450 € au lieu de 100 % des frais réels actuellement (lorsqu'une réparation classique par composite ou amalgame est impossible, le dentiste peut utiliser une prothèse appelée inlay ou onlay).
- Maintien de la prise en charge patronale de 55 % des cotisations sur le régime de base, mais baisse de la prise en charge patronale des cotisations sur le régime surcomplémentaire à 45 % au motif que les changements, qui induisent des flux financiers complexes en termes de taxe et d'imposition, doivent être financièrement neutres pour la direction.

Droit à la déconnexion

Retrouvez les propositions que nous avons adressées à la direction lors des négociations sur la qualité de vie au travail et ses réponses sur notre site web :

www.cgt-amadeus.fr

Par exemple, pour justifier son refus d'encadrer les pratiques pour rendre le droit à la déconnexion effectif, la direction explique que « **des gens sont contents de recevoir des mails le dimanche matin ou le soir à 22 h. Ils ne veulent pas de séparation vie privée / vie professionnelle** ».

24 NOVEMBRE : CE Européen avec LUIS MAROTO



Les représentants des salariés Amadeus de France, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Grèce, Suède, Danemark, Belgique et Pays-Bas.

Après 4 ans de mandat, Stéphane Jouteux (Nice, CGT) et Dieter Rethmeyer (Bad Homburg, Verdi) ont été réélus à l'unanimité Speaker et Deputy Speaker du CE européen.

Le CE européen a débattu avec Luis Maroto, Anna de Pro, Sabine Hansen-Peck, Ana Doval, Julia Sattel (Airlines) et Decius Valmorbidia (Travel Channel) de la situation de l'entreprise et de ses salariés.

Afin d'échanger avec vous sur le sujet de la complémentaire santé, des négociations salariales qui viennent de s'ouvrir, des discussions en cours au CE européen et des sujets que vous souhaitez aborder, nous vous invitons à deux réunions :

RDV à Sophia-Antipolis
MARDI 12 Décembre
de 12h15 à 13h30
en B135 (Main)

RDV à Bel Air
JEUDI 14 Décembre
de 12h15 à 13h30
en BE2529 (Europe, Level 2)

N'hésitez pas à nous envoyer vos questions et vos remarques en écrivant à cgt-amadeus@orange.fr.

Ne jetez pas cette lettre d'information, partagez plutôt l'information avec vos collègues.